

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 11 avril 2016

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LOCINDUS déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 04/04/2016 au 08/04/2016. Ces achats ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2015 et annoncé dans le communiqué du 11 mars 2016.

Locindus
Déclaration des transactions sur actions propres réalisées
du 04/04/2016 au 08/04/2016

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 04 avril 2016	Achats	178	17,99	3 202
Séance du 05 avril 2016	Achats	171	17,94	3 069
Séance du 06 avril 2016	Achats	-	-	-
Séance du 07 avril 2016	Achats	180	18,00	3 240
Séance du 08 avril 2016	Achats	-	-	-
TOTAL		529	17,98	9 511